

PARENTS UTILISATEURS
SERVICE DE GARDE DU SOMMET
ÉTAT DE COMPTE PAYABLE UNE FOIS PAR SEMAINE

Voici un horaire qui vous permettra de bien comprendre le calendrier de facturation pour l'année scolaire 2023-2024.

N.B. La facture sera **payable au plus tard le lundi dès la réception de l'état de compte**. Si vous payez en argent comptant, assurez-vous d'indiquer le nom de votre enfant et le nom du parent payeur sur l'enveloppe que vous pouvez déposer dans la boîte située à l'entrée du Service de garde.

TABLEAU DES PAIEMENTS

Date du paiement (tous les vendredis)	Semaine couverte	Montant pour statut régulier	Montant pour statut sporadique
24 août 2023 (j.p.)	Premier jour de garde au 25 août (2 j.p.)		Veuillez effectuer votre calcul par période selon le tarif x le nombre de jour dans la semaine. Am : 5,59\$/par matin Midi : 3,56\$/par midi Pm : 6,10\$/par soir Facturation au coût réel de la période.
1 septembre	28 août au 1 septembre (3 jrs) + (2 j.p.)	27,60\$	
8	4 au 8 septembre (4 jrs)	36,80\$	
15	11 au 15 septembre (5 jrs)	46,00\$	
22	18 au 22 septembre (4 jrs)	36,80 \$	
29	25 au 29 septembre (5 jrs)	46,00\$	
6 octobre	2 au 6 octobre (4 jrs)	36,80\$	
13	9 au 13 octobre (4 jrs)	36,80\$	
20	16 au 20 octobre (5 jrs)	46,00\$	
27	23 au 27 octobre (5 jrs)	46,00\$	
3 novembre	30 octobre au 3 novembre (5 jrs)	46,00\$	
10	6 au 10 novembre (4 jrs)	36,80\$	
17	13 au 17 novembre (5 jrs)	46,00\$	
24	20 au 24 novembre (4 jrs)	36,80\$	
1 décembre	27 novembre au 1 décembre (5 jrs)	46,00\$	
8	4 au 8 décembre (4 jrs)	36,80\$	
15	11 au 15 décembre (5 jrs)	46,00\$	
22	18 au 22 décembre (5 jrs)	46,00\$	
12 janvier 2024	8 au 12 janvier (4 jrs)	36,80\$	
19	15 au 19 janvier (5 jrs)	46,00\$	
26	22 au 26 janvier (5 jrs)	46,00\$	
2 février	29 janvier au 2 février (5 jrs)	46,00\$	
9	5 au 9 février (4 jrs)	36,80\$	
16	12 au 16 février (5 jrs)	46,00\$	
23	19 au 23 février (4 jrs)	36,80\$	

Date du paiement (tous les vendredis)	Semaine couverte	Montant pour statut régulier/	Montant pour statut sporadique
1 mars	26 février au 1 mars (5 jrs)	46,00\$	Veuillez effectuer votre calcul par période selon le tarif x le nombre de jour dans la semaine. Am : 5,59\$/par matin Midi : 3,56\$/par midi Pm : 6,10\$/par soir Facturation au coût réel de la période.
15	11 au 15 mars (5 jrs)	46,00\$	
22	18 au 22 mars (4 jrs)	36,80\$	
29	25 au 29 mars (4 jrs)	36,80\$	
5 avril	1 au 5 avril (4 jrs)	36,80\$	
12	8 au 12 avril (5 jrs)	46,00\$	
19	15 au 19 avril (4 jrs)	36,80\$	
26	22 au 26 avril (5 jrs)	46,00\$	
3 mai	29 avril au 3 mai (5 jrs)	46,00\$	
10	6 au 10 mai (5 jrs)	46,00\$	
17	13 au 17 mai (4 jrs)	36,80\$	
24	20 au 24 mai (4 jrs)	36,80\$	
31	27 au 31 mai (5 jrs)	46,00\$	
7 juin	3 au 7 juin (5 jrs)	46,00\$	
14	10 au 14 juin (5 jrs)	46,00\$	
20	17 au 20 juin (4 jrs)	36,80\$	
Statut régulier : 9,20 \$/par jour Statut sporadique : Am : 5,50\$/par période Midi : 3,50\$/par période Soir : 6,00\$/par période			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'il y a une journée pédagogique dans la semaine de facturation, assurez-vous d'ajouter le montant des frais d'activités si votre enfant est <u>inscrit</u> ainsi que le montant de 19,05\$ de frais de garde. ➤ Aucun frais lors d'une journée fériée. 			

VEUILLEZ NE PAS ATTENDRE L'ÉTAT DE COMPTE POUR EFFECTUER VOTRE PAIEMENT. CELUI-CI VOUS SERA ACHEMINÉ PAR COURRIEL TOUTS LES LUNDIS.

Chantale Bissonnette
 Technicienne, responsable
 Service de garde Du Sommet